

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT BEAC-090



PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE
BY-LAW BEAC-090

AVIS PUBLIC est donné que le règlement suivant :

PUBLIC NOTICE is given that the following by-law:

BEAC-090 Règlement autorisant un emprunt de 765 000 \$ pour la reconstruction des infrastructures d'eau potable et d'égout dans le cadre du plan d'intervention 2015

BEAC-090 By-law authorizing a loan of \$765,000 for the reconstruction of water and sewer mains as part of the 2015 intervention plan

a été approuvé :

was approved:

- par le Conseil à la séance ordinaire du 26 janvier 2015;
- par les personnes habiles à voter le 10 février 2015;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le 13 mars 2015.

- by Council at a regular meeting held on January 26, 2015;
- by qualified voters on February 10, 2015;
- by the 'Ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du Territoire' on March 13, 2015.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau.

The by-law is now deposited at the City Clerk's office and available for consultation by any interested party during regular office hours.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

The by-law shall enter into force upon publication.

Donné à Beaconsfield le 25 mars 2015.

Given at Beaconsfield on March 25, 2015.

M^e Nathalie Libersan-Laniel
Greffière et directrice du Greffe et des Affaires publiques
City Clerk and Director of Registry and Public Affairs